

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 722

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 59

À l'alinéa 274, substituer à la référence :

« 3° »,

la référence :

« c) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.